

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 22 juin 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 08/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 9	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Jean-Sebastien BATLLE par Incarnation MARTY
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: André JIMENEZ
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Désignation de délégués au yndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes - DE_029_2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner deux conseillers municipaux qui représenteront la commune (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes.

Le conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner :

- M. TRILLO Patrick, en tant que titulaire
- M. VIZCAÏNO Christian, en tant que suppléant

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de lé présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___